

A.G.M.
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, Rue des Cannes
70300 LUXEUIL LES BAINS
828 415 323 RCS VESOUL

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 MARS 2024

L'an 2024,
Le 28 mars,

La société J.P.2, Société civile au capital de 156 972 euros, ayant son siège social 22, Rue Beaujon, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 416 340 RCS PARIS,

Représentée par sa gérante, Madame Johanne MARCHAL,

Associée unique de la société A.G.M.,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de la société GROUPEMENT EUROPEEN DE FINANCEMENT ET D'ETUDES COMMERCIALES de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Jean-Jacques, Philibert PARISOT
Né le 19 novembre 1985 à NEUILLY SUR SEINE (75)
De nationalité française
Demeurant 22, Rue Beaujon 75008 PARIS

Monsieur Jean-Jacques, Philibert PARISOT accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique, le Président démissionnaire et le Président nommé.

L'associée unique

Pour la société J.P.2
Johanne PARISOT

Le Président démissionnaire

Pour la société G.E.F.E.C.¹
Jacques PARISOT

Le Président nommé

Jean-Jacques Philibert PARISOT

¹ Faire précéder la signature de la mention « bon pour démission des fonctions de Président à compter de ce jour »